

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 32 (1887)
Heft: 11

Artikel: Choses et autres
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-336706>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 08.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Cinq escadrons.

Capitaines	5	5
Lieutenants en premier	5	5
Lieutenants en second ou sous-lieut.	15	15
Total des officiers	<u>25</u>	<u>25</u>
Maréchaux des logis chefs	5	5
Maréchaux des logis	30	30
Maréchaux des logis fourriers	5	5
Brigadiers	60	60
Brigadiers maîtres maréchaux-ferrants	5	5
Aides maréchaux-ferrants	15	15
Trompettes	20	20
Total des hommes de cadres	<u>140</u>	<u>140</u>
Cavaliers	610	520

Chaque escadron compte dans le rang : 1 sellier, 1 tailleur, 1 bottier, 1 perruquier.

Résumé.

	Hommes.	Chevaux.
Officiers supérieurs	3	7
Officiers des autres grades	34	34
Sous-officiers, brigadiers et hommes des cadres	182	161
Cavaliers	610	520
Effectif total du régiment	<u>829</u>	<u>722</u>

Postérieurement, M. le général Ferron a encore élaboré quatre projets de décrets spéciaux de réorganisation, dont on trouvera l'indication sous notre rubrique *France*.

Choses et autres.

Sous ce titre nous voulons liquider aujourd'hui quelques affaires retardées par des communications d'obligeants correspondants auxquelles il était bien naturel que nous cédions le pas

dans nos précédents numéros. D'ailleurs il n'y avait pas péril en la demeure, comme on en jugera.

*
* * *

Le mémoire si instructif de M. le capitaine Ch.-E. Callwell, de l'artillerie royale, sur les *leçons à tirer des dernières campagnes des troupes britanniques*, gardera longtemps toute sa valeur; et puisque la traduction in extenso en a été publiée dans nos numéros d'août et de septembre dernier, nous croyons devoir la faire suivre, comme nous l'avions annoncé dès le début, de quelques observations destinées moins à contester certaines thèses de l'auteur qu'à préciser le sens dans lequel elles doivent être comprises.

Il nous a semblé entr'autres que sous le nom d'exceptions à des règles générales il ne faisait qu'énumérer des variétés plus ou moins marquées de ces mêmes règles, d'où résultent quelques malentendus à l'endroit de leurs prétendues exceptions. La plupart de celles-ci n'en sont pas, à teneur des exemples historiques cités à l'appui.

Quoi de plus naturel et de plus conforme à toutes les règles admises, que des guerres sur des terrains aussi différents que le sont ceux de l'Afghanistan, ou du sud de l'Afrique, ou de l'Egypte, ou de l'Abyssinie, ou du Canada, exigent des moyens d'action, des effectifs, des parcs, des costumes, des vivres, etc., très différents les uns des autres et ne ressemblant point à ceux des manœuvres d'automne des armées continentales?

Quoi de plus naturel encore et de plus conforme à toutes les règles que d'avoir un armement et une tactique adaptés à ceux des forces qu'on a à combattre?

Tous les traités d'organisation et de tactique, les règlements mêmes de tous les pays le disent formellement, et nous ne saurions admettre que la diversité des moyens d'action employés par la Grande-Bretagne dans les campagnes susmentionnées, ait besoin d'une justification, ni qu'elle constitue une innovation, une exception ou même une originalité quelconque.

Toutes les armées européennes ont, par exemple, sauf l'armée suisse et pour bonnes raisons, une tenue d'hiver et une d'été, une tenue de parade et une de campagne; des réserves d'infanterie, d'artillerie, de cavalerie, de parc, de matériel du génie, de vivres, etc., de manière à doter tel corps d'opération, ou d'avant-garde ou de réserve des moyens spéciaux qui lui sont nécessaires pour la tâche

immédiate qui lui incombe. Quand on possède, comme la Grande-Bretagne, un empire embrassant toutes les latitudes et sur lequel le soleil ne se couche jamais, l'obligation de pourvoir à ces diverses exigences de climats et de peuples, sur terre et sur mer, est grande, il est vrai, colossale même ; mais ce n'est qu'affaire d'intensité non de règle nouvelle ou d'exception à une règle constante. Aussi fait-elle bien de laisser à son organisation militaire l'élasticité qui lui permet de constituer des troupes d'opérations selon les besoins et les conditions du moment. Si elle agissait autrement, si elle se bornait à posséder, à l'instar de l'Allemagne, de la France, de la Suisse, une organisation d'ensemble parfaitement uniforme et symétrique offrant l'avantage purement bureaucratique de transférer, par un seul ordre, un corps d'armée d'un point sur un autre, de Calcutta au Canada, par exemple, comme le ferait l'Allemagne de Posen à Metz, alors l'Angleterre, loin de se conformer à une règle générale, y apporterait une exception gratuite, ou mieux une violation nuisible, qui n'aurait d'autre excuse qu'un insensé besoin d'imitation.

Pour la tactique, il n'en est pas autrement que pour l'organisation et la composition des corps. Celles-ci commandent celle-là. Il ne viendra à l'idée d'aucun officier de faire donner en forces la cavalerie en pays de montagne ou en région de marais. On n'enverra pas les mêmes colonnes de vivres et fourrages dans des plaines herbeuses que dans des déserts de sable ; on ne mènera pas des parcs de siège ni des éléphants sur la Rivière-Rouge, pas plus que des canonnières en Abyssinie, et les généraux sur le terrain ne feront que leur simple métier en engageant leurs forces dans les mêmes principes qui ont présidé à leur constitution et à leur mobilisation. Tout cela est tellement élémentaire que nous avons peine à comprendre comment l'honorable auteur du mémoire a pu y voir des exceptions à expliquer et à justifier.

Quant à la *stratégie*, si l'on prend soin de définir exactement ce qu'on entend par là, les leçons à tirer des récentes campagnes britanniques sont les mêmes qu'en matière d'organisation et de tactique.

Rien n'y contredit à l'autorité des bonnes règles reconnues, ce qui ne veut certes pas dire que parfois la faute ou l'exception, en Afrique ou en Chine aussi bien qu'en Lorraine ou en Bohême, ne puisse, grâce à des vices plus forts encore dans l'autre camp, obtenir des succès, même de grands triomphes.

Les combinaisons stratégiques peuvent varier à l'infini sans

quitter le domaine strict des règles établies; elles varient d'après le but même de la guerre. Ce but sera-t il la jonction avec une armée amie? ou sera-ce le passage forcé à travers un territoire gênant? ou la prise de possession même de ce territoire? ou la prise seulement d'un gage-ôlage de ce pays? ou le châtement de sa population, plus ou moins sauvage, plus ou moins bien armée, plus ou moins protégée par des positions et des lignes de défense, naturelles ou artificielles? Suivant l'un ou l'autre de ces cas de la guerre en perspective, le plan d'opérations sera différent, par conséquent l'*objectif* différent aussi.

Or dans des pays, sauvages ou pas, vastes ou restreints, déserts ou peuplés, où il n'y a pas d'objectif fixe ou connu d'avance, l'opération d'une guerre à fond ne pourra être la même que dans tel autre pays doté, par exemple, d'une capitale fortifiée, noyau des ressources nationales et des concentrations militaires, but tout indiqué d'un coup décisif.

L'opération principale contre une région vaste et de populations nomades, telle que le Far-West américain, devra être précédée d'une opération préliminaire destinée à faire déterminer les plans et ainsi l'objectif de l'ennemi, par exemple, le point où se concentreront ses forces ou ses pouvoirs constitués. Cette campagne-là demandera naturellement plus de temps d'action que celle précédemment supposée, pour laquelle on aura pu, déjà longtemps avant la mobilisation, connaître l'objectif et étudier tous les moyens d'y tendre.

Mais l'une et l'autre devront être également bien préparées, en vertu des mêmes principes qui disent que la première condition pour faire la guerre, c'est de savoir ce qu'on veut au moyen de cette guerre, et de se mobiliser en conséquence.

Or nous n'avons pas vu que, dans les campagnes britanniques dont nous parlons, l'expérience ait infirmé ces règles fondamentales. Au contraire, l'expédition d'Egypte en 1882, fort bien préparée, a donné du premier coup, à Tel-el-Kebir, un résultat décisif. On peut en dire autant de la prise de Caboul par sir F. Roberts et de la guerre d'Abyssinie par lord Napier, tandis que la campagne contre les Boers, commencée avec une poignée d'hommes-seulement, alors que de nombreuses forces étaient encore en arrière, recueillit très justement les fruits amers de sa mauvaise préparation. Des fautes du même genre furent punies de la même façon à Amoaful, à Isandlwana, à Abuklea, où il y eut, il est vrai, d'autres facteurs encore en jeu.

C'est en effet une excellente règle de stratégie que de prendre l'initiative des opérations, mais à la condition expresse d'être suffisamment prêt à ces opérations, sinon c'est souvent courir à des déceptions décourageantes et à des désastres irréparables.

Les Anglais n'étaient pas prêts, au début de la campagne des Boers, pas plus que les Français en juillet 1870 ; leurs défaites n'eurent rien d'anormal ; les uns et les autres se sont trouvés devant des forces supérieures et inattendues, alors qu'ils croyaient terrifier par un subit coup de foudre des adversaires pris en défaut. Pour les Anglais le coup de foudre projeté ne fut qu'un coup d'épée dans l'eau ; pour les Français ce fut une catastrophe dont ils ne purent se relever, précisément à cause de leur vigoureuse impulsion première. Leur prompt initiative, très louable en soi, leur devint funeste. Si au lieu d'aller au-devant des batailles du mois d'août en Alsace et en Lorraine, ils avaient replié toutes leurs forces sur Châlons ou même sur Paris, conformément à ce qu'eût conseillé une meilleure connaissance de l'état d'infériorité dans lequel les plaçait, à ce moment, leur préparation défectueuse, ils auraient probablement échappé à d'aussi grands revers militaires.¹

Il n'en reste pas moins que l'initiative des opérations est une bonne chose en tout pays et dans toutes les circonstances, moyennant qu'on soit à même de procéder à des opérations, et les récentes campagnes britanniques, soit dans leurs succès soit dans leurs échecs, ne font que confirmer pleinement cette règle. En outre elles sanctionnent cette autre règle de gros bon sens qu'il faut réfléchir avant d'agir, regarder son chemin avant de marcher, à peine d'encourir le sort de l'astrologue de la fable tombant dans un puits en mesurant les astres.

M. le capitaine Callwell s'applique encore à justifier la dissémination des forces britanniques d'invasion sur plusieurs colonnes à grandes distances les unes des autres, en démontrant que chacune des colonnes, soit dans la seconde campagne du Zululand, soit dans celle des Ashantis et de l'Afghanistan, était en état de résister à toutes les forces de l'ennemi.

La justification est certainement plausible dans l'espèce, mais au point de vue général elle ne l'est plus.

Nul n'oserait prétendre qu'il soit prudent à un Etat quelconque de ne se mettre en campagne au loin qu'avec le double des forces

¹ Pour cette concentration en arrière il eût fallu, à la vérité, n'avoir pas le souci de tant de places frontières à garder comme de précieux trésors.

de sa partie adverse. A ce compte il n'y a plus grand besoin de stratégie ni d'autre branche marquante de l'art militaire. La supériorité d'effectif peut suppléer à tout.

Mais si ces diverses guerres sur tous les points du globe se produisaient *simultanément* et non plus *successivement*, peut-être avec une campagne européenne par dessus le marché, combien faudrait-il rabattre de cette justification de la séparation des colonnes britanniques !

Les doubles et triples lignes d'opérations ont parfois réussi, surtout en fortes colonnes ; plus souvent encore elles ont échoué. Ce qui vaut mieux en tout pays et en tout temps, c'est de se fier à la bonne règle que s'il est utile à une armée de se diviser pour faciliter ses marches et ses approvisionnements ainsi que pour divertir l'ennemi, cela ne doit se faire que dans la mesure permettant, à toute heure, une prompte concentration sur une partie quelconque du front. Ce fut là le grand talent de Napoléon I^{er} et l'on ne pourrait proposer de meilleur modèle, malgré quelques succès obtenus par le système des lignes multiples d'opérations.

Après cela nous ne pouvons que remercier, pour notre part, M. le capitaine Callwell de son instructive étude sur ces diverses campagnes lointaines. Souvent racontées dans leurs menus détails, elles n'avaient pas encore été l'objet d'un coup d'œil d'ensemble et de remarques comparatives frappées au coin de la science professionnelle. Ajoutons que le texte anglais du *Journal of the Royal United Service Institution* comprend une copieuse indication de sources officielles et particulières qui seraient d'un haut prix pour un récit complet de cette intéressante période d'événements militaires, dont quelques-uns ont une importance universelle.

* *

On nous prie de bien vouloir examiner les questions relatives à la *neutralité du sol suisse, y compris celui de la zone de Savoie*, dans l'éventualité de la grande guerre européenne qui pointerait à l'horizon, et l'on nous dit que cet examen serait d'autant plus opportun que nos quatre puissants voisins nouent, en vue de cette conflagration, des alliances plus ou moins sincères et solides, tandis que les deux autres grandes puissances garantes de notre neutralité s'apprêteraient aussi à y prendre un rôle actif.

Nous répondrons à nos honorables correspondants que nous avons déjà discuté longuement¹ l'hypothèse principale des cas

¹ Voir *Revue militaire suisse* de 1884, nos de juillet et décembre, et 1885 n° de juillet.

possibles de violation de la neutralité suisse, c'est-à-dire celle d'une tentative d'opération soit des Français soit des Allemands à travers la Suisse, pour s'aborder plus facilement que sur leur frontière commune d'Alsace-Lorraine et du bassin du Rhin, aujourd'hui bardée de places-fortes et de barricades de tout genre.

A ce que nous écrivions il y a 3 ans, nous n'avons rien à ajouter ni à retrancher : un mouvement tournant aussi large, dans une région aussi accidentée et en face d'un ennemi d'égale force, serait une opération si aventureuse qu'elle est au-dessous de toute discussion. Si l'on note en outre qu'elle se mettrait gratuitement à dos la Suisse, qui n'est pas encore une nation désarmée, on se figure ce que vaudrait cette belle combinaison, qui ressemblerait à celle de Marengo comme le corbeau ressemble à l'aigle.

Un passage à travers la Suisse ne serait profitable au belligérant qui le tenterait qu'après avoir préalablement pris possession de la Suisse même, comme en 1798-1800. Mais il y a tout lieu de croire qu'en ce cas la prise de possession ne serait ni assez rapide ni assez complète pour y trouver son compte, même dans l'éventualité d'une entente entre deux de nos grands voisins. S'il en survenait trois, la situation serait plus sombre sans doute, complètement différente à coup sûr. Ce serait une sorte de dénonciation plus ou moins légale des traités garantissant la neutralité de la Suisse, qui ne pourrait nous laisser indifférents. Alors il y aurait lieu d'examiner si nous pourrions, après cela, prétendre à notre neutralité envers et contre tous par nos seules forces, et si non, de quel côté chercher les appuis nécessaires et à quels prix.

On admettra qu'il vaut mieux laisser chômer cet examen que de l'étaler dans nos colonnes, où elles auraient l'air de romanesques rêveries.

Les choses de la zone neutre de Savoie sont plus positives. Toutefois nous n'avons pas mission de nous immiscer en une affaire qui est plus diplomatique et administrative que militaire, dans ses détails d'application au moins.

La question de fond est résolue par les traités : ce sol¹ doit être neutre à l'égal du sol helvétique, c'est-à-dire qu'en cas de

¹ L'article 3 du traité de paix du 20 novembre 1815, par lequel le roi de Sardaigne rentre en possession de la Savoie, précise cette limite comme suit : « La neutralité de la Suisse sera étendue au territoire qui se trouve au nord » d'une ligne à tirer depuis Ugine y compris cette ville, au midi du lac d'Annecy, par Faverges jusqu'à Lécheraine, et de là au lac de Bourget jusqu'au Rhône, de la même manière qu'elle a été étendue aux provinces de Chablais et de Faucigny par l'art. 92 de l'acte final du Congrès de Vienne. »

guerre autour de cette zone, aucun belligérant n'y doit résider. Dans les éventualités discutées, où l'on suppose la France et l'Italie en hostilités ou préparatifs d'hostilités l'une contre l'autre, cela voudrait dire qu'aucune force militaire française ou italienne ne pourrait séjourner dans la dite zone. Comment s'effectuerait et s'assurerait cette mesure, à la fois restriction pour les belligérants et obligation pour la Suisse neutre? Ce n'est pas notre affaire, nous le répétons. Mais il nous semble que les voies et moyens efficaces abondent, pourvu qu'il se produise un peu de bonne volonté de part et d'autre, dont d'heureux et nombreux exemples ont été donnés par maints actes internationaux de ces dernières années.

Il est à noter aussi que la Suisse n'a pas plus l'obligation d'occuper, en tout état de cause, tout ou partie de la zone neutre de Savoie, que tel ou tel autre point de la Suisse, qui pourrait être exposé à des violations fantaisistes ou accidentelles d'un de ses voisins.

P. S. A ce sujet se rattacherait ce qu'il y aurait lieu de répondre à un journal italien très considéré, la *Nazione*, qui, dans l'éventualité d'une violation française de la neutralité suisse, conseille à son gouvernement de vite s'emparer d'Hospenthal. Mais nous pouvons renvoyer le valeureux stratège des bords de l'Arno à l'excellente réplique que vient de lui adresser le *Journal de Genève*, n° 252. D'ailleurs la *rapidité* avec laquelle on a su opérer dans la Mer-Rouge promet encore quelques nuits tranquilles à la landwehr d'Hospenthal.

* * *

Revenons à la question de *Napoléon et de ses détracteurs*, car c'est toute une question qu'ont soulevée, par le temps qui court, les opuscules de M. Taine et du prince Napoléon, au lieu de passer inaperçus comme cela aurait eu lieu il y a quelque vingt ans, si tant est qu'ils eussent pu se produire.

A la vérité la question n'est pas nouvelle. L'un et l'autre livre ont leurs devanciers émérites.

Celui du prince Napoléon, daté de Prangins, s'appuie essentiellement sur les Dictées et la Correspondance de Napoléon I^{er} et sur l'histoire connue de cette époque, telle qu'elle ressort de maints ouvrages compétents et sérieux où figurent en première ligne ceux de Matthieu-Dumas, de notre compatriote payernois

Jomini, de son disciple en stratégie M. Thiers, sans parler des nombreux dithyrambes courtoisanesques du premier et du second empire, qui constituaient ce qu'on a appelé trop pompeusement la « Légende napoléonienne. »

Le livre de M. Taine descend d'une part des fameuses polémiques de Châteaubriand, de M^{me} de Staël, de M. de Bonald, de toute la Fronde du premier Empire, devenue le pouvoir sous la Restauration; d'autre part des réquisitoires de l'opposition sous le second empire, monarchistes et républicains, volumes de Charas, de Michelet, de Quinet, de Victor Hugo, et autres bombardiers du bonapartisme en général et de Napoléon III en particulier, qui atteignirent l'apogée de la popularité par la défaite de Sedan et la révolution qui s'en suivit. Sous le régime du 4 septembre « publier une brochure contre Napoléon I^{er} ou Napoléon » III était, dit le prince ¹, un facile moyen de parvenir; les intriguants de toute sorte usèrent et abusèrent du procédé, on arriva ainsi aux positions les plus hautes; il suffisait d'un peu de verve et de beaucoup de mauvaise foi. »

En ajoutant à toute cette littérature française anti-bonapartiste les racontars de quelques mécontents intimes et les mémoires de divers hommes d'Etat ou généraux étrangers pleins de fiel d'avoir été si souvent battus par le grand capitaine, on a l'arsenal où M. Taine a puisé les munitions pour sa plantureuse redite du pamphlet de Châteaubriand contre « Buonaparte » en 1815.

Il y a pourtant mis aussi du sien, un cachet tout spécial et qui n'est pas sans mérite; il aurait même quelque utilité moyennant une étude équivalente en contrepartie. Constatons ces titres par le témoignage du livre de Prangins, où ils sont mêlés, il est vrai, à de vertes critiques :

Qu'est-ce donc que M. Taine, dit le prince Napoléon ². Quel est son système? Quelle est sa méthode, sa doctrine? Quelle est la philosophie qui l'inspire?

M. Taine est un entomologiste; la nature l'avait créé pour classer et décrire des collections épinglées. Son goût pour ce genre d'étude l'obsède; pour lui la Révolution française n'est que la « métamorphose d'un insecte ³ ». Il voit toute chose avec un œil de myope: il travaille à la loupe et son regard se voile ou se trouble dès que l'objet examiné atteint quelques proportions. Alors, il redouble ses

¹ *Napoléon et ses détracteurs*, page 7.

² *Napoléon et ses détracteurs*, page 8.

³ Taine, *Origines de la France contemporaine*, t. 1^{er}, préface, p. 5.

investigations; il cherche un endroit où puisse s'appliquer son microscope; il trouve une explication qui rabaisse, à la portée de sa vue, la grandeur dont l'aspect l'avait d'abord offusqué.

Critique littéraire, critique d'art, historien, philosophe, sa méthode ne varie jamais. Cœur sec, esprit étroit, fermé aux intuitions vives, comme aux impressions généreuses, analyste perpétuel, toujours armé de sa pince à dissection, et prenant plaisir à déchiqueter sa victime jusqu'aux dernières fibres, sans un cri de l'âme, sans une aspiration vers l'idéal, M. Taine, s'il apprécie une philosophie, veut connaître le bulletin médical de la vie du philosophe, et, s'il examine une œuvre d'art, l'état pathologique du sculpteur ou du peintre. Il démontrera que la morale de la Réforme trouve son origine dans l'usage de la bière; et, devant un tableau de maître, ayant à juger la chevelure d'une femme, il essayera de compter ses cheveux. Ses articles ne sont qu'une mosaïque, formée de phrases extraites avec patience de libelles antérieurs; on n'y sent aucune unité de travail; ce ne sont que des morceaux plaqués sur un mastic; on reconnaît d'un bout à l'autre de son œuvre un labeur de rapiécage subtil, ou l'écrivain enchevêtre, avec une habileté particulière, les passages qu'il copie et ceux qu'il invente.

Quand on borne son talent à une accumulation de petits faits, on devrait être au moins réservé dans ses conclusions et sobre de théories. Tout au contraire. M. Taine les prodigue, et sous une forme soi-disant scientifique, se lance à chaque instant dans l'idéologie pure. Dans le champ de la science humaine, il n'est aucun système que M. Taine n'ait la prétention d'avoir renouvelé. Ses livres, pourtant si divers, portent tous l'empreinte de cette folie métaphysique qu'il raille chez les autres. Après avoir amassé des documents en nombre énorme, son esprit, impuissant à dominer les matériaux dont il veut user, les brouille, les confond, les oublie, s'attache à quelque point imperceptible, à quelque côté justement délaissé, et, groupant les faits au rebours de leur importance, ordonnant les idées au rebours de leur valeur, enfante quelque chimère, où M. Taine se reconnaît, se complait et s'admire. Adieu alors la clairvoyance, la précision, l'impartialité, la bonne foi! La chimère s'empare de lui, elle l'entraîne, elle l'aveugle; rien n'existe plus de ce qui pourrait la combattre; tout doit s'y adapter, tout doit s'y asservir. Citations tronquées, sources suspectes, documents apocryphes, légendes extravagantes, textes falsifiés pour défendre et glorifier sa théorie, M. Taine emploie toutes ces armes avec une inconscience rare. C'est ainsi qu'il est parvenu à échafauder une série de systèmes, en littérature ou en philosophie. Mais l'histoire ne se prête pas à de tels jeux d'esprit, et l'historien qui s'y livre provoque le dédain.

Habitué à épiloguer sur l'infiniment petit, à expliquer ce qui nous

semble élevé, par une cause inférieure, ignorée jusqu'à lui, M. Taine devait être et est matérialiste. Il n'a en cela rien renié de sa doctrine. En attaquant la Révolution, avec plus de violence que Joseph de Maistre et plus de fanatisme que de Bonald, il est resté un simple matérialiste. C'est même au nom de la philosophie athée qu'il bafoue les idées libérales du XVIII^e siècle. Pour M. Taine, « l'homme est un animal méchant, un gorille féroce et lubrique¹ ». Rien de plus répugnant qu'une telle affirmation. Par la croyance à une origine divine et à une responsabilité devant Dieu, l'absolutisme de l'ancien régime lui-même gardait encore un reflet d'idéal ; mais ces théories de marchand d'esclaves, cette politique de garde-chiourme soulèvent le cœur. Traiter ainsi la créature humaine, c'est la ravalier à l'état de brute irresponsable, et c'est à cela que la philosophie de M. Taine aboutit. Que lui parle-t-on de vice et de vertu ? Servons-nous encore de ces mots, soit, mais sans y attacher le même sens qu'autrefois, sans croire qu'ils impliquent une idée quelconque de mérite ou de démérite. « Le vice et la vertu sont des produits comme le vitriol et le sucre² ». Est-ce pour cette phrase, que je note entre bien d'autres, que M. Taine est devenu l'oracle de cléricaux exaltés ?

Quand une telle philosophie l'accompagne et le guide, l'esprit arrive vite au pessimisme le plus profond. J'ignore quels motifs ont pu amener, chez M. Taine, l'amertume que révèlent toutes ses productions. Je pourrais les rechercher si je suivais sa méthode ; j'aime mieux en accuser sa philosophie seule. M. Taine voit surtout le mal, c'est le mal qu'il décrit et qu'il aime. Dans le dernier volume de son *Histoire de la Révolution*, comme dans la seconde partie de son étude sur Napoléon, il entasse horreurs sur horreurs, avec une sorte de joie malade.

Une épopée comme la révolution, une légende héroïque comme l'Empire, demandent un historien dont l'âme soit à la hauteur des événements qu'il raconte. Pour s'élever jusqu'à la compréhension de cette période extraordinaire, qui a renouvelé la face de l'Europe et ébranlé l'humanité, il faut autre chose que le scepticisme d'un épicurien désabusé ou le pédantisme d'un philosophe à formules. Il faut des dons qui manquent à M. Taine et que M. Taine n'aura jamais.

Avec les dons d'érudition et les dispositions d'esprit de M. Taine ainsi que son habileté à mêler les domaines de la publicité et de l'intimité à la recherche d'effets scabreux, on voit vite à quelle étonnante caricature il a pu réduire le grande figure du Petit-Caporal. Cela rappelle le fameux livre des lois de Rabelais.

¹ Taine, *Origines de la France contemporaine*, t. III.

² Taine, *Histoire de la littérature anglaise*, introduction, § 3, t. I, p. 15.

En procédant de cette façon à la biographie des adversaires et des détracteurs de Napoléon, à titre de représailles légitimes, croit-on que l'histoire en aurait grand profit ? Certes il faut avouer que le vainqueur de Rivoli et d'Austerlitz ne fut pas toujours un modèle de toutes les vertus chrétiennes et que, comme homme privé, Washington, Turenne, Gustave-Adolphe et tant d'autres lui furent bien supérieurs. Mais si on le compare aux plus grands de ses émules, à Frédéric, à Marlborough, à César, à Alexandre, dont la mémoire est à l'abri des polémiques, Napoléon I^{er} ne fait pas encore trop mauvaise figure ; il recevrait l'absolution de plus d'un prélat farouche à défaut de celle de M. Taine, qui n'est pas bien sûr de la gagner lui-même, vu son manque absolu de charité comme critique et son oubli constant du passage de l'Ecriture : « Ote la poutre qui est dans ton œil avant de voir la paille qui est dans l'œil de ton prochain. »

C'est sans doute fort humiliant que les plus grands génies de ce bas monde aient les défauts et les vices communs à notre pauvre humanité. Mais si l'on dresse le bilan de leurs actes publics au point de vue purement humain, en laissant le soin du reste à Celui seul qui sonde les cœurs et les reins et qui punit les méchants jusqu'à la 3^e et 4^e génération, on ne saurait contester à Napoléon I^{er} le plus haut rang parmi tous les Français qui ont illustré leur pays et leur siècle, le premier rang parmi les capitaines des temps modernes. Encore aujourd'hui il reste le grand maître dans cet art de la guerre qui fonde et consolide les Etats, et que les illustres généraux prussiens actuels ont mieux su étudier que leurs collègues de France.

Ces titres-là, ce n'est pas le livre de M. Taine qui les effacera des annales du monde, où ils sont gravés en traits indélébiles.

Le livre de Prangins n'y ajoutera également pas grand chose. Il atteste les nobles sentiments d'un parent dévoué et fidèle, mais plus chaleureux qu'éclairé sur les matières que son oncle avait surtout à cœur, plus expert en politique révolutionnaire qu'en affaires militaires, doué d'une plume élégante, entraînant qui rappelle un magnifique discours au Sénat du second empire, mais plus féconde que discrète et passablement étourdie dans le choix de ses arguments.

Ainsi le prince Napoléon, après s'être livré à un « éreintement » dans les meilleures règles des mémoires du prince de Metternich, de Bourienne et d'autres détracteurs très réels de Napoléon, s'en prend à... M. Thiers pour ses récits de 1813.

C'est tomber bien à faux, car même en supposant que M. Thiers n'ait pas tout su ni tout vu très juste à cette occasion, ce qui est possible, il n'en rend pas moins pleine justice aux mérites de Napoléon dans cette suprême campagne comme en beaucoup d'autres, et il reste l'historiographe le plus complet, le plus expert, le plus brillant, le plus sympathique de l'école napoléonienne. On ne le lui reprocha que trop dans le camp opposé; on l'accusa d'avoir fait la « légende du ratapoilisme. » MM. Quinet, Michelet, Charras ne se sont pas fait faute de l'attaquer sur ce point, avec quelque raison ça et là peut-être, et quand il reçoit d'autre part les chaudes bordées du prince Napoléon, on pourrait bien demander si ce dernier ne fait pas, comme certains détracteurs qu'il pulvérise, acte de noire ingratitude et si ses jugements sur l'Histoire justement célèbre du Consulat et de l'Empire ne sont pas trop influencés par la rancune qu'il garde à M. Thiers de ses luttes personnelles contre le régime du 2 décembre. S'il est singulier que M. Thiers n'ait pas été appelé à devenir le premier ministre du second empire, au lieu d'en avoir été la victime, très récalcitrante et finalement victorieuse victime, il est vrai, ce n'est point un motif de contester à sa belle publication les titres qui lui sont universellement reconnus.

Non content d'incriminer M. Thiers, l'antagoniste de M. Taine s'en prend à..... Jomini. « Puis vint Moreau, dit-il, que le destin » tua d'un boulet à Dresde. Alexandre voulait le nommer généralissime, et s'écria en le voyant mort : « Dieu a prononcé ! » » Puis Jomini, que Metternich lui-même qualifie de déserteur. » M. Thiers est plein d'indulgence pour Jomini, pour ce Jomini » qui, la veille encore chef d'état-major du maréchal Ney, passe » à l'ennemi et détermine l'attaque de Dresde par les coalisés.¹ »

On ne peut qu'admirer l'opportunité de ce hors d'œuvre et surtout la méprisante dénomination, empruntée à l'autorité de ces mêmes mémoires de Metternich que le prince Napoléon fustige si bien comme source principale de M. Taine !

Pour faire, hélas ! le dénombrement des « déserteurs » impériaux, le prince n'avait pas besoin d'aller jusqu'à Payerne, ni de sortir de sa famille ; ceux de haut lignage eussent dû passer avant le pauvre officier vaudois poussé à bout par un débordement inouï de mauvais traitements, en retour de ses services éclatants à la bataille de Bautzen et dans plusieurs autres affaires marquantes.

¹ *Napoléon et ses détracteurs*, pages 91, 92.

Au moins le neveu aurait-il pu n'être pas moins généreux que l'oncle et s'inspirer à cet égard des sentiments équitables de l'exilé de Sainte-Hélène qui daigna justifier notre compatriote des accusations dont il était l'objet.⁴

Le prince Napoléon, qui est érudit, aurait bien pu tenir compte du fait assez connu que, dès 1810 déjà, Jomini avait reçu un brevet de général russe et que lorsqu'il rejoignit le quartier-général russe en 1813, c'était encore pendant l'armistice; qu'il ne trahit rien, sinon sa propre fortune dominée par le feu sacré stratégique.

En tout cas Jomini a prouvé par ses écrits, notamment par son « Histoire critique des guerres de la Révolution » par sa « Vie militaire et politique de Napoléon, jugé au Tribunal de César, » ainsi que par son « Précis de l'art de la guerre » qu'il devait être compris au nombre des fervents disciples et des admirateurs de Napoléon I^{er}, non de ses détracteurs. Ses écrits et ses jugements impartiaux sur les campagnes de Napoléon, bases de ceux de M. Thiers, et d'innombrables publications contemporaines, n'ont pas peu contribué à asseoir la renommée du grand capitaine sur

⁴ « On a accusé Jomini d'avoir trahi Napoléon et livré son plan de bataille de 1813 aux alliés. S'il fallait un autre témoignage que celui de Jomini pour démentir ces accusations, il ne serait pas difficile d'en produire un grand nombre. Mais il en est un qui les éclipsé tous, car il part de la prétendue victime de cette trahison, de Napoléon lui-même, qui aurait eu cependant plus d'intérêt que tout autre à rejeter sur le compte d'autrui la responsabilité de ses revers de Culm et de Leipzig. Or voici ce que Napoléon écrivait à Ste-Hélène, dans ses mémoires autographes à propos d'un livre (*Histoire de la campagne de Saxe*) qui répétait cette accusation contre Jomini :

« C'est à tort que l'auteur de ce livre attribue au général Jomini d'avoir » porté aux alliés le secret des opérations de la campagne et la situation du » corps de Ney. Cet officier ne connaissait pas le plan de l'Empereur ; l'ordre » du mouvement général, qui était toujours envoyé à chacun des maréchaux, » ne lui avait pas été communiqué, et l'eût-il connu, l'Empereur ne l'accuse- » rait pas du crime qu'on lui impute. Il n'a pas trahi ses drapeaux comme... » Il avait à se plaindre d'une grande injustice ; il a été aveuglé par un senti- » ment honorable. Il n'était pas Français, l'amour de la patrie ne l'a pas re- » tenu. »

» Si, d'ailleurs, Jomini s'est séparé de Napoléon pour se soustraire aux humiliations qui le poursuivaient, qui n'a pas fait de même en Europe et avec des motifs moins plausibles ? Combien étaient-ils au baptême du roi de Rome et combien au départ pour l'île d'Elbe et pour Ste-Hélène ? De quelle façon les flatteurs de sa puissance l'ont-ils quitté au moment des revers, depuis les Saxons à Leipzig jusqu'à ses propres ministres à Paris.

» Jomini, frappé injustement, est parti le lendemain d'une victoire, seul et pauvre comme aux premiers jours. D'autres, que Napoléon avait gorgés d'honneurs et de richesses, l'ont abandonné au moment où il avait le plus besoin d'eux et ont tourné contre lui tout ce qu'ils tenaient de sa munificence. » *Le général Jomini, sa vie et ses écrits. Esquisse biographique et stratégique*, par Ferdinand Lecomte, colonel à l'état-major fédéral suisse, 2^e édition. Paris, Tanera, éditeur, 1869.

ses vraies et solides bases et à élever ainsi à sa mémoire le monument impérissable qui défie tous ses détracteurs présents et futurs.

Nous ignorons si l'on trouvera jamais ce mérite aux brochures du château de Prangins.

Le surmenage des chevaux de cavalerie en Suisse.

RÉPONSE

L'auteur du bienveillant article « *Le surmenage des chevaux de cavalerie en Suisse* », inséré au n° 10 de votre journal, a montré par son ouvrage l'intérêt sincère qu'il porte à la cavalerie suisse et à son développement ; — il paraît avoir prévu aussi des objections et des critiques.

Un officier, jeune encore, mais ayant déjà travaillé nombre d'années à l'instruction de la cavalerie, demande à l'auteur la permission de lui répondre par quelques lignes, dont il tâchera d'éliminer toute aigreur.

Tous ceux qui ont l'honneur de s'occuper de l'organisation et de l'instruction de notre armée et spécialement de la cavalerie sont très flattés et très reconnaissants de toutes les marques d'intérêt dont on veut bien honorer leur travail qui est souvent pénible, dont la valeur est parfois contestée et dont les résultats sont difficiles à apprécier.

Les instructeurs de toutes les armes seront toujours heureux de pouvoir donner tous les renseignements possibles à ceux qui se donnent la peine de nous les demander et de nous faire part de leurs opinions et des critiques qu'ils auraient à adresser à notre travail.

Toutefois, d'autre part nous croyons avoir le droit d'exiger de ceux qui veulent bien porter des jugements publics et compétents de venir se renseigner de près et longuement sur ce qui se fait et sur l'état réel des choses ; nous ne pouvons accepter des critiques sévères et motivées, fondées sur les observations d'une courte visite et sur des racontars.

L'article en question nous adresse deux reproches que je veux essayer d'examiner de mon mieux, en évitant si possible de me placer à un point de vue trop exclusivement militaire.

L'auteur se plaint *en première ligne* du peu d'intérêt et de